

Dossier de demande de subvention pour les associations



Dossier à renvoyer avant le 10 février 2023

Nom de l'association : _____

Présentation de l'association

Première demande

Demande de renouvellement

Adresse du siège social : _____

Numéro de SIRET : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Site internet : _____

Nom du Président : _____

CADRE RESERVE AU SERVICE COMMUNAL

Date d'arrivée du dossier :

Montant de la subvention demandée :

_____ €

Avis de la Commission :

Pièces à joindre au dossier

- Statuts de l'association
- Copie de la déclaration à la Sous-Préfecture
- Liste actualisée des membres du bureau (voir tableau ci-dessous)
- RIB de l'association
- Compte rendu de la dernière assemblée générale
- Les derniers rapports d'activités et financiers (Chiffre d'Affaires 2022 – Budget Primitif 2023)
- Compte de résultat et/ ou Bilan de l'année précédente

L'ensemble du dossier et des pièces à joindre sont à déposer en Mairie, retourner par voie postale ou par courriel
avant le 21 février 2023 (dernier délai) à :

Mairie de MORILLON
90 route de Samoëns
74440 MORILLON
Tél : 04 50 90 11 22
Courriel : accueil@mairie-morillon.fr

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne pourra être pris en compte.

Adhérents (année en cours)

Nombre d'adhérents total : _____

➤ Nombre d'adhérents domiciliés à Morillon : _____

➤ Nombre d'adhérents domiciliés dans le périmètre de la Communauté de Communes : _____

Montant d'adhésion : _____ €

Moyens humains

➤ Effectif salarié(s) en nombre : _____

➤ Effectifs bénévoles en nombre : _____

Membres du bureau de l'association

NOM	PRENOM	FONCTION

Locaux et équipements

- L'association dispose-t-elle de locaux mis à disposition par la Mairie : OUI NON
- Si oui, type d'utilisation : _____
- L'association dispose-t-elle d'équipements mis à disposition par la Mairie : OUI NON
- Si oui, lesquels : _____

Activités de l'association

Activités régulières : _____

Participation aux manifestations locales : OUI NON

Si oui, lesquelles : _____

➤ Actions réalisées (année en cours) : _____

➤ Description du projet (année à venir) : _____

Demande de subvention

- Montant de la subvention demandée : _____ €
- Montant de la subvention accordée l'année précédente : _____ €

- Autres organismes sollicités pour l'obtention d'une subvention (Commune, Communauté de Communes, Conseil Départemental)

Organisme	Montant de la subvention accordée l'année précédente	Montant de la subvention sollicitée cette année

Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom, prénom) _____

Représentant(e) légal(e) de l'association, _____

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations de paiements correspondants ;
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics, ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- Demande de subvention de : _____ €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association ;

Fait le, _____, à _____

Signature

Les subventions ne peuvent être accordées qu'aux associations et organismes qui sont juridiquement constitués. L'intitulé du compte courant doit être identique à celui de l'organisme auquel doit être effectué le versement. En aucun cas, le virement ne peut intervenir au profit d'une personne physique.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.